

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU SAMEDI 19 DECEMBRE 2020

Présents : Serge BARTHES, Michel PERCHERON, Daniel SALDANA, Anne HIRTZIG, Thierry LANDUREAU, Olivier MEROU, Sonia DEFFRENNES.

Absents excusés : Baptiste MARQUIE, Emmanuelle LION, Michel IMPERIAL, Guy GALINIER

Procurations : Emmanuelle LION à Michel PERCHERON, Baptiste MARQUIE à Sonia DEFFRENNES, Michel IMPERIAL à Serge BARTHES et Guy GALINIER à Daniel SALDANA.

Secrétaire de séance : Anne HIRTZIG

Ouverture de la séance : 10 heures 00 sans public compte tenu de la situation sanitaire. Décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le compte rendu de la réunion du 28 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité

2/ Mise en conformité des statuts et nouvelle formulation de la compétence culture de la communauté des communes Terres du Lauragais

La commune n'est pas directement impactée mais doit statuer.

Délibération sur la mise en conformité des statuts et de la modification des contours de la compétence culture de la communauté de communes de TERRES DU LAURAGAIS.

3/ ATTRIBUTION D'INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER MUNICIPAL

Attribution de l'indemnité de conseil du trésorier municipal validée à l'unanimité

4/ TARIFICATION DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE AU 1^{ER} FEVRIER 2021 SUITE A LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DU SERVICE COMMUN DE RESTAURATION DU SICOVAL

Suppression des plastiques chauffés ; cela va occasionner un surcoût de 0.15 € par repas à partir du 1^{er} janvier 2021.

Les inscriptions et les tarifs des repas de janvier 2021 ayant été envoyés aux parents avant d'avoir eu connaissance de cela, le conseil municipal valide une augmentation des tarifs au 1^{er} février 2021.

5/ TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICES SPECIALES DU MAIRE AU PRESIDENT DE L'EPCI

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal s'oppose au transfert des pouvoirs de polices spéciales au Président de l'EPCI

Et annule la délibération D2020-27 de la séance du 26 septembre 2020.

Donne pouvoir au Maire de prendre 2 arrêtés :

- Opposition au Transfert des Pouvoirs de Polices Spéciales du Maire au Président de l'EPCI,
- Opposition au Transfert des Pouvoirs de Polices Spéciales du Maire au Président du SMEA – RESEAU31

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11 heures 45.

Le Maire
Serge BARTHES

